

ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ADMISSION JUIN 1964 - 1ère Esquisse

UN PASSAGE RELIANT DEUX ATRIUMS.

Dans un musée des Beaux-Arts d'une grande ville située dans une région de climat méditerranéen, on se propose de relier deux cours intérieures par un passage largement ouvert au travers d'un corps de bâtiment.

De cette manière, on pourrait disposer d'un ensemble assez vaste permettant d'y organiser une exposition de sculptures en plein air.

Les deux cours seraient constituées par des atriums entourés de portiques à plate bande, dont il faudrait tenir compte pour l'étude du passage les reliant.

Ce passage ne sera pas nécessairement placé dans l'axe des deux atriums. On peut également avoir deux axes différents.

La répartition des sculptures sous les portiques, dans les cours ou dans le passage, devra former une composition générale harmonieuse. Des plantations et des effets d'eau devront mettre en valeur certains éléments de sculpture.

On donnera :

1°) à l'échelle de 0,01 par mètre, une coupe comprenant en partant de la gauche de la feuille :

- a) un léger arrachement sur un corps de bâtiment
- b) un atrium complet
- c) le passage au travers du bâtiment
- d) un léger arrachement sur le deuxième atrium.

2°) le plan complet, correspondant à la coupe, à l'échelle de 0,005 par mètre.

Obligation formelle de dessiner des sculptures, des plantations et des effets d'eau.

Les dimensions de l'espace découvert de l'atrium qu'il faudra reproduire en entier, seront de dix-huit mètres par vingt-deux (18x22).

Le corps de bâtiment comprenant le passage sera épais de douze mètres (12).

ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE

CONCOURS D'ADMISSION JUIN 1964 - 2e Esquisse

UNE PISTE POUR FETES FOLKORIQUES

Destiné aux réunions de plein air et en particulier aux danses provençales pendant la belle saison, cet édifice, situé sur un tertre boisé, dominerait la mer méditerranée.

Il se composerait :

- 1°) d'une piste de 10 mètres de diamètre à ciel ouvert.
- 2°) d'une couronne de gradins de 6 mètres de profondeur, entourant la piste. Cette partie serait couverte.

L'accès du public, ainsi que celui des artistes (qui sont amenés costumés en autocar) serait unique étant donné les modestes proportions de cette construction.

De part et d'autre de cette entrée et en partie sous les gradins on trouverait des vestiaires, des sanitaires (hommes et femmes) et deux ou trois guichets pour la vente des billets.

L'accès aux gradins devrait pouvoir se faire à partir d'une petite circulation entourant la piste et surélevée de 0m,60 par rapport à cette dernière.

On donnera :

- 1°) La façade sur entrée à 0,015 pm.
 - 2°) Le plan et la coupe à 0,0075 pm.
- La plus grande dimension hors oeuvre ne devra pas dépasser 25 mètres.

UN PORTIQUE RELIANT DEUX BATIMENTS

Afin de permettre de créer une Faculté dans un bâtiment ancien, on a décidé, pour des raisons de commodité, de relier par un portique à deux niveaux, les deux bâtiments opposés d'une cour quadrangulaire

Les bâtiments entourant cette cour sont bordés de deux galeries superposées, largement ouvertes et qui desservent les différentes salles du Rez-de-Chaussée et de l'étage. (On n'aura pas à tenir compte du deuxième étage et d'un étage sous comble)

Les caractéristiques des bâtiments existants sont les suivantes

Largueur dans oeuvre des deux galeries superposées : 3,35 M

Distance entre axes des travées : 3,80 M

Différence de niveaux entre le sol du R-de-Ch. et celui de l'étage : 5,40 M

Le portique qui nous intéresse coupera la cour suivant l'axe de sa plus grande dimension ; des jardins plantés étant aménagés de part et d'autre.

Largueur du portique dans oeuvre : 2,70 M

Voûte obligatoirement au R-de-Chaussée, il pourra être plafonné à l'étage.

On demande :

10) à l'échelle de 0,01 le plan du rez-de-chaussée des trois premières travées de la galerie et de leur raccord avec l'un des bâtiments existants.

20) à l'échelle de 0,02 l'élévation de ces trois travées et leur raccord avec la coupe sur la circulation de l'un des bâtiments existants.

30) à la même échelle la coupe sur la galerie. Cette coupe transversale sera placée en regard de l'élévation.

ARCHITECTURE D'ESPRIT CLASSIQUE EN PIERRE APPAREILLÉE.

====

Admission octobre 1964

2e esquisse

=====

UNE HALTE TOURISTIQUE

=====

Dans certains pays étrangers (exemple EGYPTTE) lorsque les sites historiques ou archéologiques sont situés loin d'une ville, des agences de tourisme font construire des pavillons destinés à accueillir, à l'heure des repas, les touristes voyageant en autocar.

Les déjeuners servis sont transportés par les cars dans des caisses isothermes.

Ces pavillons s'intègrent parfaitement aux sites et permettent un service rapide.

Ils comprennent :

- une salle de 120 m² environ, pouvant recevoir 80 personnes et comportant un bar cafeteria,
- une office de 10 à 12 m²,
- un vestiaire,
- des sanitaires : 2 WC hommes avec lavabos
2 WC femmes avec lavabos
- une terrasse couverte prolongeant ou entourant la salle et permettant de déjeuner à l'extérieur,
- éventuellement un auvent pour abriter deux autocars.

On demande :

- le plan à 1 cm p.m.
- la coupe à 1 cm p.m.
- la façade à 1,5 cm. p.m.

Dimensions du terrain non imposées.

PROGRAMME 1ère. ESQUISSE COMMUNE AUX 3 ATELIERS
1ère. SERIE.

UN MONUMENT ELEVE A LA MEMOIRE DE 3 ARTISTES -

On désire édifier dans le parc d'une ville de moyenne importance, un petit monument d'esprit classique à la mémoire de trois artistes appartenant à la même famille.

Ce monument comprendrait une salle voutée largement ouverte, ou l'on apercevrait, dans trois absidioles les statues des artistes en question.

Il dominerait une perspective de parterres et on accèderait à la plateforme sur laquelle il serait implanté, par des emmarchements d'une hauteur d'environ 3 mètres.

La plus grande dimension de l'édifice seul ne devra pas dépasser 20 mètres.

On demande l'élévation et la coupe, en regard, à l'échelle de 0,01 P.M. (compris emmarchements).

Le plan et les abords à 0,005 P.M.

Année scolaire 1964-65

4e classe

2e Esquisse Commune - Le Sérle

LA COUR D'UN PETIT PALAIS



Il s'agit de la cour intérieure d'une petite résidence urbaine comme il en existe de nombreux exemples dans les habitations florentines ou romaines de la Renaissance Italienne.

L'architecture de la cour comporte :

- 1°) des arcades à Rez-de-Chaussée,
- 2°) un étage principal,
- 3°) une loge ouverte en dernier étage,
- 4°) une toiture en tuiles.

La cour comporte à Rez-de-Chaussée 5 arcades dans sa plus grande dimension, 3 arcades dans l'autre.

On demande la coupe perpendiculaire à la plus grande dimension, compris les circulations latérales vues en coupe, à l'échelle de 0,02 p.m.

Le largeur de la cour seule est de 9 m,50.

On donnera également le plan de la cour, des circulations et les arrachements des pièces qui la bordent à l'échelle de 0,005 p.m.



Année scolaire 1964-65

4ème classe

3ème esquisse commune

1. 1ère

UNE CHAPELLE RUSTICALE

- Cette chapelle édifiée dans un cimetière serait entièrement construite en pierre sur une terrasse située à l'extrémité et à une hauteur de trois mètres au dessus de l'allée principale traversant le cimetière.

- Le terrain réservé à la construction ne pourra excéder 15 mètres dans sa plus grande dimension.

- La chapelle serait formée d'une coupole centrale composée sur plan carré, voûtée en arc de cloître et de quatre absides semi-circulaires voûtées en demi-coupoles.

- L'autel serait placé dans l'une d'elles.

- L'entrée se ferait par un porche situé face à l'autel par une baie en arcade clôturée par une porte en bois ou par une grille en fer forgé.

- Une lanterne ou campanile surplombant la voûte centrale compléterait la silhouette de l'édifice.

- Toute liberté est laissée sur la manière de relier le niveau de l'allée principale du cimetière avec celui de la terrasse par des emmarchements, mais ceux-ci seront obligatoirement indiqués en plan, en coupe et en élévation.

On donnera à l'échelle de 0,01 p.m. :

1°) le plan de la chapelle indiquant en poché noir les murs supposés coupés à un mètre au dessus du sol et rendant compte des escaliers d'accès.

2°) la coupe suivant l'axe du porche et de l'autel faisant apparaître le profil de l'allée et celui de la terrasse.

3°) l'élévation d'ensemble : chapelle, terrasse et escalier d'accès.

1964-65

4e classe - ESQUISSE COMMUNE - 1e série - 1964/65

UN PASSAGE VOÛTE

Ce passage, accessible aux voitures et aux piétons, conduira de la rue à la cour intérieure d'un hôtel.

En un point de sa longueur, il s'élargira pour former une descente à couvert, surmontée d'une coupole. De là, on accèdera par plusieurs portes bien disposées, au vestibule proprement dit et à diverses pièces d'habitation.

Longueur totale = 20.00 m.

Largeur maximum = 7.00 m.

On indiquera obligatoirement l'appareillage sur les 2 coupes et en plan.

= Coupes longitudinale et transversale avec amorces des locaux adjacents, à 0,015 p.m.

= Plan à 0,01 p.m.

UN PAVILLON DE VACANCES

Une entreprise générale décide de faire construire quelques pavillons à plans simplifiés, mais pourvus de tout l'équipement nécessaire pour permettre aux familles qui en feront l'acquisition d'y passer leurs week-end et leurs vacances, dans des conditions de confort suffisantes pour des séjours temporaires.

Le type de 3 pièces, objet de cette esquisse, comporterait :

- une petite entrée avec penderie
 - une salle de séjour d'au moins 22 m²
 - une cuisine d'au moins 6 m²
 - un local sanitaire d'au moins 4 m² équipé d'une douche, d'un lavabo et d'une cuvette de W.C.
 - deux chambres d'au moins 9 m² chacune
- L'ensemble n'excédant pas une surface bâtie de 70 m².

Les chambres pourront, sans inconvénient, être commandées par le séjour.

Le plancher unique sera isolé du sol naturel par un vide sanitaire aéré, dont la hauteur, variable suivant la déclivité des terrains, n'excèdera pas 1 m.20.

Suivant la hauteur du soubassement, une terrasse ou un balcon, non compris dans la surface bâtie, prolongera la salle de séjour.

On donnera :

- le plan et une coupe à 0,01 p.m.
- la façade côté terrasse (ou balcon) à 0,015 p.m.

On indiquera l'orientation du plan.

ooooo

2ème Esquisse Commune - 2e série

UNE GUINGUETTE AU BORD DE L'EAU

Une rivière aux eaux calmes serpente dans une vallée peu profonde. Des arbres nombreux, peupliers et saules en particulier, encadrent les deux rives. Un chemin accessible seulement aux piétons et aux cyclistes dessert la vallée. La guinguette, objet du programme, serait édifiée entre le bord de la rivière et le chemin.

Elle comprendrait :

- 1°) Une très vaste salle relativement étroite s'ouvrant largement vers la rivière. Cette salle serait agrandie par une terrasse dallée sur laquelle on pourra disposer une partie des tables.
- 2°) Une cuisine avec son office et un débarras.
- 3°) Un garage ouvert pour les vélos et scooters.
- 4°) Des W.C.
- 5°) Un logement de deux pièces à l'usage du propriétaire.
- 6°) Une rampe ou des marches permettant aux canotiers d'aborder.

La composition du plan devra tenir compte des points suivants :

- A) Foule nombreuse le dimanche,
- B) Clientèle se reposant autour des tables ou dansant sur des aires bien dégagées.

Plus grande dimension 25 mètres

Maçade à 0,01 p.m.

Plan et coupe à 0,005

Toiture oblique, murs en pierre appareillée ou enduite.